

COMMUNICATION DE M. CUMONT.  
LES POIGNARDS EN SILEX BELGES.

*Traduction d'un article de M. Hugo Obermaier, faite à sa demande. « Aus den Mitteilungen der prähistorischen Kommission der Kais. Akademie der Wissenschaften », II, Band, n° 1, 1908, pp. 83 à 89, Vienne (Autriche).*

Un compte rendu détaillé de la classification des trouvailles belges par M. Rutot ne rentre pas dans le cadre du présent travail qui s'occupe de la France (\*).

Mais un regard sur le grand travail synoptique publié par ce savant en 1903 et en 1904 concernant les prétendues industries tertiaires, en général, et les industries quaternaires de sa patrie, en détail, nous montre que le Paléolithique belge correspond dans ses lignes essentielles avec le Paléolithique français, ce qui ne peut surprendre, vu que la Belgique, géographiquement, appartient à la France du Nord, de sorte que, déjà par sa situation, elle ne peut jouer le rôle d'une province indépendante.

En étudiant les collections et les publications belges, je n'ai jamais douté que maintes stratifications du Mesvinien, que M. Rutot place à la fin des industries éolithiques quaternaires, appartiennent au Paléolithique véritable et ne représentent qu'un horizon du Paléolithique ancien, avec industrie atypique et sans coups-de-poing, tel que nous le voyons à Saint-Acheul (pp. 55 et 92), comme Chelléen primitif, et même à La Micoque et au Moustier comme n'appartenant qu'à l'Acheuléen.

L'avenir doit nous apprendre de quelle façon ces stratifications devront se ranger géologiquement dans le cadre du Quaternaire, vu que les interprétations d'âge géologique de M. Rutot, pour tant d'emplacements de trouvailles, ne peuvent nullement passer pour définitives et rencontrent de nombreuses contradictions de la part de ses collègues les plus compétents. Précisément, pour la Belgique, la difficulté de fixer ces âges est particulièrement grande, vu que

---

(\*) *Die Steingeräte des französischen Altpaläolithikums*, par Dr HUGO OBERMAIER (Ibidem). — A. RUTOT, *Coup d'œil sur l'état des connaissances relatives aux industries de la pierre à l'exclusion du néolithique en 1903*. Namur, 1904. — Du même : *Les aspects nouveaux de la Préhistoire en 1906*. Bruxelles, 1906.

les restes de faune typiques y manquent complètement pour le Paléolithique ancien; jusqu'à présent, on n'y a jamais trouvé réunis avec les objets fabriqués par la main de l'homme l'*Elephas antiquus*, l'*Hippopotamus* ou le *Rhinoceros Merckii* (1).

Dès lors, il doit paraître fort surprenant que M. Rutot, s'appuyant sur ses résultats belges, dénie l'existence d'un Chelléen « chaud » qui se voit en France d'une manière si évidente. Il y a là une méconnaissance complète des faits tels qu'ils se présentent.

Ce que le même auteur appelle Strépyien, soi-disant le premier échelon du Paléolithique et l'échelon précédant le Chelléen, ne peut-être classé par l'École généralement reconnue que comme chelléen, ainsi que le prouve suffisamment une comparaison avec les trouvailles françaises (2).

Concernant spécialement les divers horizons à coups-de-poing de la Belgique, ce pays ne possède aucun milieu de trouvailles où la superposition se montre de loin aussi clairement qu'elle apparaît maintenant souvent en France.

M. Rutot indique bien la carrière Hélin, près Spiennes, comme emplacement stratigraphique décisif, d'un type rarement aussi complet; mais cet endroit est précisément tellement pauvre en coups-de-poing que M. Rutot a dû, la plupart du temps, employer comme matériel d'illustration typique pour les différentes stratifications de l'endroit, des trouvailles d'autres provenances et plus particulièrement des environs de Binche (Hainaut).

M. Rutot n'aurait pas dû commettre cette faute dans un manuel fondamental; elle est d'autant plus grande qu'il a employé des matériaux dont la stratigraphie est complètement incertaine et a été constituée par lui d'une manière purement théorique. Il suffit de comparer à cet effet trois publications des années 1899, 1900 et 1904 (3).

---

(1) De Mesvin seul on possède une phalange qui *pourrait* appartenir à *Rhinoceros Merckii*. L'article de vulgarisation de M. Rutot : *Un peu de paléontologie* (BULL. DE LA SOC. PRÉHIST. DE FRANCE, séance du 28 février 1907) met de nouveau ce fait en évidence.

(2) A. RUTOT, *Congrès préhistorique de France*. Vannes, 1906, p. 273, et A. DE MORTILLET, *L'homme préhistorique*. IV, 1906, p. 305.

(3) *Sur l'âge des gisements de silex taillés découverts sur le territoire des communes de Hainé-Saint-Pierre, etc., province de Hainaut*. (BULL. DE LA SOC. D'ANTHROP. DE BRUXELLES, XVII, 1898-1899, p. 231.) — *Sur la distribution des industries paléolithiques dans les couches quaternaires de la Belgique*. Congrès

Le coup-de-poing (1899, fig. 63) est donné comme type acheuléen; en 1900 (fig. 18) il figure comme chelléen. Il en est de même du type lancéolé (1899, fig. 65 et 1900, fig. 17).

Le petit coup-de-poing (1899, fig. 121) de chelléen devient acheuléen en 1900 (fig. 23). Comparez encore la figure 169, année 1899, avec la figure 22, année 1900.

La figure 180 est, en 1899, *une pièce de transition* et devient chelléenne en 1900 (fig. 19), etc.

Les grandes études de M. Rutot, de 1903 et 1904, n'ont pas apporté une plus grande clarté. Les coups-de-poing, figures 97, 100, 142, 164, sont, en l'année 1899, les représentants typiques de l'Acheuléen; en l'année 1904 (voyez les fig. 107, 109a, 104 et 110), ceux du Chelléen.

En 1899, la figure 54 est *Transition* ou *Acheuléen*; en 1904, sous la figure 109b, c'est du *Chelléen*. Où est l'indication exacte? Et quel enseignement le lecteur peut-il puiser de la figure 68, 1899, qui alors et en 1900 (fig. 25) est encore de l'Acheuléen et devient en 1904 (fig. 124a) du Chelléen?

De tout cela il résulte que les travaux actuels de M. Rutot ne forment aucune base réelle pour l'étude typologique de l'évolution. Et la Belgique a encore à apprendre de la France et non à se poser en maître (\*).

Enfin, je ne puis pas cacher les doutes que j'éprouve au sujet de l'authenticité de plusieurs pièces présentées par M. Rutot. Plus d'une est douteuse et maintes sont assurément fausses. Parmi les suspectes, je citerai, dans ses publications de l'année 1904, les figures 76, 79, 80, 84, 85, 86 et 87 qu'il prétend être de ce qu'il appelle « Strépyien ».

Les pièces du Chelléen, telles que les figures 108, 112, 115 et 116, rappellent d'une manière étonnante les types des ateliers de faussaires modernes, ou, comme les figures 108, 112 et 116, pourraient, le cas échéant, être interprétées comme étant même néolithiques.

---

international d'anthropologie de Paris, 1900. (L'ANTHROPOLOGIE, XI, 1900, p. 707.) — *Coup d'œil, etc.* Namur, 1904, pp. 135-181.

(\*) Par ce motif, c'est une erreur complète de vouloir appliquer à la France la nomenclature belge : par exemple ce que M. Rutot, à Saint-Acheul, appelle du « Strépyien » est du Chelléen, et son Chelléen n'est qu'un Acheuléen plus ancien. Il faut rectifier dans ce sens le schéma inexact qu'il donne dans « Congrès préhistorique de France », Vannes 1906, p. 234.

Mais je classe parmi les falsifications évidentes les poignards en silex de M. Rutot.

L'archéologue expérimenté, Marcel De Puydt, et après lui M. Rutot soumièrent pour la première fois, il y a dix ans, au monde savant, des coups-de-poing qui (d'après ce dernier) se montrent d'abord dans le Strépyien et consistent en un bulbe de silex naturel, étiré et mince, dont le bout supérieur a été aiguisé (fig. 44). De pareilles formes ont été effectivement utilisées de-ci de-là dans le Paléolithique, mais n'appartiennent qu'aux formes accidentelles; l'idée étant facilement donnée par la forme excentrique de la matière brute employée, elles ne se sont jamais développées et vulgarisées comme « types ».

Je dois donc déjà classer, comme très suspects, une partie de ces « précurseurs » des poignards proprement dits, tels que M. Rutot les possède en grand nombre. De ces précurseurs serait alors, dans le Chelléen, provenu le poignard proprement dit. Dans un bulbe long et mince, il est taillé d'une manière très soignée (fig. 46), atteint une longueur de 38 centimètres et se transforme souvent en véritable *glaive*, avec pointe et tranchant et poignée achevée (fig. 45). Il aurait disparu avec l'Acheuléen.

Une allusion à cette question se trouve dans la brochure de M. Rutot : *Pourquoi j'ai quitté la Société d'anthropologie*, brochure parue en décembre 1906. M. Rutot parle d'un *terrible secret* concernant l'authenticité de certaines pièces paléolithiques et ajoute : « Quant au terrible secret, il n'a pas encore été dévoilé ». Pour moi (Obermaier), cette question n'est ni un secret ni si terrible que cela; c'est un problème qui doit être traité ouvertement et d'une manière purement objective <sup>(1)</sup>.

Malheureusement, les renseignements stratigraphiques sur ces trouvailles ne sont rien moins que certains. M. De Puydt a trouvé les premiers de ces poignards, en 1896, dans le canton de Binche (près de Haine-Saint-Pierre, Ressaix, Épinois, etc.) <sup>(2)</sup>.

En 1900, il a fait une nouvelle communication à la Société d'an-

---

<sup>(1)</sup> *Revue de l'École d'anthropologie de Paris*, XVII, 1907, p. 60. — A. RUTOT, *La géologie appliquée à la démonstration de l'authenticité de silex taillés paléolithiques, etc.* (MÉM. DE LA SOC. D'ANTHROP. DE BRUXELLES, XXV, 1906. Séance du 26 février.)

<sup>(2)</sup> M. DE PUYDT, *Notes et constatations relatives à des gisements de silex taillés découverts sur le territoire des communes de Haine-Saint-Pierre, etc.* (BULL. DE LA SOC. D'ANTHROP. DE BRUXELLES, XVII, 1898 et 1899, p. 98.

thropologie de Bruxelles, disant que ces objets trouvés à la surface du sol pouvaient être paléolithiques, et il ajoutait : « Néanmoins, d'après nous, l'attribution au Paléolithique des poignards recueillis à Épinois pourrait encore aujourd'hui rencontrer des adversaires sérieux, tant par suite des divergences de vues sur la question géologique se rattachant au gisement, que par le fait de la découverte des objets à la surface d'un sol dont la dénudation remonte à une époque absolument indéterminée. De plus, la présence de flèches à pédoncule n'est pas de nature à enlever l'hésitation chez les archéologues, et si ces armes ne datent pas du Néolithique, elles ont quand même avec l'industrie de cette période — de même que les poignards — des affinités qui ne peuvent être négligées dans l'état actuel de nos connaissances (\*) ».

M. Rutot n'a pas gardé le même sang-froid et la même réserve scientifique. Déjà, dans son premier travail y relatif (\*), il s'étonne que M. De Puydt « n'ait exprimé que des réserves et des doutes, au lieu de conclusions précises. » Pour lui, l'authenticité et l'âge des pièces étaient chose certaine, bien que ce dernier (l'âge) ait souvent changé, dans le cours des années suivantes, pour beaucoup de pièces de ces emplacements en question, ainsi que je l'ai montré plus haut.

Dans le *Coup d'œil* de 1903-1904, les poignards et leurs dérivés jouent en conséquence un grand rôle, d'autant plus qu'ils s'accroissaient de quelques nouvelles trouvailles des environs de Mons (Mesvin, Strépy), distants de 20 et quelques kilomètres environ à l'ouest de Binche. Ici, encore une fois, il ne s'agit que de trouvailles faites à la surface ou transmises simplement à M. Rutot par des ouvriers. Aucune provenance n'est certifiée stratigraphiquement, d'une manière certaine et résistant à la critique. Malgré cela leur authenticité lui reste jusqu'à présent au-dessus de tout doute.

Dès le début, l'authenticité des poignards belges a été contestée. M. De Puydt lui-même reproduit une lettre de M. G. de Mortillet

---

(\*) M. DE PUYDT, *Au sujet de poignards de l'âge de la pierre, etc.* (Ibidem, XIX. Séance du 28 mai 1900.)

(\*) A. RUTOT, *Communication sur l'âge des gisements de silex taillés découverts sur le territoire des communes de Haine-Saint-Pierre, etc.* (Ibidem, XVII, 1898-1899, p. 231.) Supplément : *Nouvelles découvertes faites aux environs de Ressaix (Binche)*. (MÉM. DE LA SOC. D'ANTHROP. DE BRUXELLES, XXII, 1904. Séance du 25 mai 1903.)

où celui-ci déclare : « Vos pièces sont fausses ; vous les avez achetées ou on vous les a fait trouver ». John Evans de même reste sceptique <sup>(1)</sup>.

En réalité, on n'a trouvé jamais et nulle part en dehors de la Belgique des poignards authentiques dans le genre des poignards belges ; mais ils constituent *un type de falsification* régulier de l'Europe occidentale, notamment de la France du Nord et de la Charente.

Fabriqués assez facilement et rapidement à l'aide de bulbes longs, excitant naturellement l'intérêt des « collectionneurs » par leur forme extraordinaire, ils reviennent régulièrement sur le « marché » préhistorique, comme tout savant quelque peu au courant le sait.

M. Rutot se donne énormément de peine pour trouver à l'étranger des parallèles à ses trouvailles ; mais aucune de ses indications à ce sujet ne résiste à l'examen. A côté des formes pointues *accidentelles*, la France ne connaît que le coup-de-poing lancéolé. Si MM. De Puydt et Rutot veulent classer comme « poignards » quelques rares exemplaires de ces derniers, — surtout de la collection d'Acy au musée de Saint-Germain <sup>(2)</sup> et de la collection Capitan provenant de la Dordogne (Bergerac), — il faut se représenter qu'il n'y a dans ces cas que des *types extrêmes de coup-de-poing* (fig. 47) qui ne se transforment d'aucune manière en ces nouveaux types achevés qui nous sont présentés des environs de Binche (fig. 45 et 46).

De la manière la plus stricte, trois pièces françaises seulement, de Clermont (Oise), peuvent être rangées dans l'inventaire des poignards de Binche : un poignard, un glaive et une pointe de lance, toutes « d'une facture superbe et d'une magnifique régularité de contours <sup>(3)</sup> ». Le même savant insiste à ce propos : « Nous sommes là en présence d'un armement acheuléen de la plus belle époque et parfaitement authentique ». Voici brièvement et clairement la vérité sur ces pièces uniques françaises. Le receveur des contributions Pouillet, de Clermont (Oise), mort en 1903, était collectionneur d'antiquités paléolithiques et, comme tel, reçut de temps en temps la visite d'un ouvrier qui venait lui offrir des pièces des environs de Beauvais, évidemment fausses.

---

(1) *Bull. Soc. d'Anthrop. de Bruxelles*, 1901.

(2) E. d'Acy, *Bull. Soc. d'Anthrop. de Paris* (4) X, 1887, pp. 158 et 219.

(3) RUTOT, *Coup d'œil*, etc., 1904, p. 177.

Pouillet reconnut la fraude, alors avouée par l'ouvrier qui reçut de lui la commande d'une plus grande série (50 pièces pour 20 francs) à fabriquer pour une *panoplie*. L'ouvrier s'en acquitta dans le délai de quinze jours et fournit l'excellente série de panoplie que moi-même j'eus l'occasion d'admirer chez M<sup>me</sup> Pouillet. Trois de ces types ont été remis par le dit collectionneur, avec des renseignements précis sur leur provenance, à son ami le professeur H. Breuil, qui les remit à M. L. Capitan <sup>(1)</sup>, *comme falsifications modernes*. Là, elles furent vues par M. Rutot qui écrivit à ce sujet : « Un amateur s'est procuré dans des circonstances restées douteuses, — mais *in situ*, dans un gravier rougeâtre, ferrugineux, dont il restait de bons témoins dans les anfractuosités, — quelques pièces très remarquables, dont il a communiqué trois spécimens au D<sup>r</sup> Capitan, pour avis, mais sans fournir de renseignements satisfaisants à leur sujet ».

Il est incompréhensible que M. Rutot puisse donner l'indication que ces pièces ont été trouvées *in situ* dans un gravier rougeâtre; il est vrai seulement que, d'après le vieux procédé connu, les pièces ont été frottées d'argile ferrugineuse pour leur donner l'aspect antique désiré et le « lustre » connu. Mais on reste interdit quand M. Rutot continue : « Le malheur a voulu que ces pièces de tout premier ordre soient tombées, par hasard, entre les mains d'un amateur obscur, qui n'a même pas cru à leur authenticité. » Et il ajoute une note ainsi conçue : « Il paraît même qu'un ouvrier de la localité se déclare être l'auteur de ces pièces! C'est là, à notre avis, une pure vantardise <sup>(2)</sup>! »

Une telle démonstration d'authenticité de pièces, dont on a la preuve certaine qu'elles ont été *fournies sur commande*, se passe de tout commentaire qui ne ferait qu'affaiblir l'impression qu'elle doit faire.

D'ailleurs, les poignards en question ne sont pas le seul type spécial appartenant aux faussaires de la province de Hainaut. Il faut y ranger également les casse-tête <sup>(3)</sup> cités par MM. De Puydt et Rutot dans les publications mentionnées, et surtout les nombreuses

---

<sup>(1)</sup> M. L. Capitan ne les a jamais regardés comme authentiques et n'a pas pu les regarder comme tels; on peut se rendre compte de son jugement négatif sur les poignards du Hainaut dans la préface à G. Engerrand : « *Six leçons de pré-histoire*, Bruxelles, 1905 », malgré que Capitan se soit exprimé d'une manière très voilée.

<sup>(2)</sup> *Loc. cit.*, p. 177.

<sup>(3)</sup> Voir *Coup d'œil*, fig. 119.

pointes de lances, de javelots et de flèches <sup>(1)</sup>, les deux genres attribués par M. Rutot en dernier lieu au Chelléen, et la plupart du temps ramassées par les ouvriers « à la surface du sol ». Que l'une ou l'autre pièce puisse être néolithique, il ne faut pas le mettre en doute ; mais en aucun cas on ne pourra penser à des objets paléolithiques anciens, et cela par les mêmes motifs pour lesquels on doit énergiquement récuser les poignards quaternaires.

Mais alors disparaissent les types spéciaux de ce que l'on appelle prétendument le *Strépyien* et le *Chelléen froid* belge qui semblaient différencier essentiellement celui-ci du Chelléen français ou de l'Acheuléen (voyez fig. 48).

#### DISCUSSION.

M. JACQUES croit se souvenir que des pièces ont été trouvées dans une tranchée à Binche par M. Rutot lui-même.

M. DAIMERIES dit qu'à Haine-Saint-Pierre il a recueilli dans une tranchée une pièce incontestablement quaternaire.

M. JACQUES donne lecture d'une lettre qui lui a été adressée par M. De Puydt au sujet de la question en discussion.

« MON CHER SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,

» J'ai lu, avec vif intérêt, le chapitre *Die belgischen Silexdolche* de M. le D<sup>r</sup> Obermaier, de même que la notice *Un terrible secret* publiée en réponse par notre ancien et savant collègue, M. Rutot <sup>(2)</sup>.

» J'aime, je vous l'avoue, les critiques archéologiques et j'ai l'habitude de fermer les yeux sur les détails personnels, les considérant comme non écrits.

» Cela étant, ne vous semble-t-il pas que la question des poignards paléolithiques des environs de Binche peut se résumer actuellement comme suit :

#### I

» Les premiers instruments du genre poignards signalés par Marcel De Puydt continuent à être *présumés authentiques* jusqu'à

---

(1) *Loc. cit.*, fig. 124-126.

(2) Bruxelles, 25 février 1908. Hayez, éditeur.



preuve contraire, pour les motifs indiqués dans ses mémoires et malgré l'opinion de l'honorable D<sup>r</sup> Obermaier qui, — comme tout savant consciencieux, — changera d'avis s'il est démontré que sa thèse générale est erronée.

## II

» Les « poignards » et « glaives » du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles doivent *incontestablement* être considérés comme authentiques, lorsque M. Rutot affirme les avoir recueillis *lui-même* dans un milieu qu'il certifie non remanié (*in situ*).

(Notice précitée, p. 7, al. 3; p. 8, al. 2.)

» J'aurais bien voulu, dans l'intérêt de la cause, que M. Rutot fît reproduire par la photographie, *telle et telle* pièces DÉTERMINÉES, ou déjà figurées par lui, pièces déclarées trouvées par *lui-même in situ*. Sur beaucoup de personnes, les affirmations *générales* ont moins d'effet que des FAITS *isolés et positifs*.

## III

» Les raisons spéciales que Marcel De Puydt a eues, comme archéologue, de formuler des réserves sur l'authenticité de certains instruments quaternaires du genre poignards entrés dans ses collections, subsistent toujours puisque M. De Puydt n'a pas eu la bonne fortune de découvrir des pièces semblables à celles du Musée, *in situ*, soit dans le Hainaut, soit dans le Pays de Liège <sup>(1)</sup>, *unique champ de ses explorations actuelles*.

## IV

» M. le D<sup>r</sup> Obermaier confirme et défend une thèse soutenue également de bonne foi et avec conviction par des préhistoriens éminents de France.

« Dans le débat, chacun conclura donc comme il lui plaira, —  
» écrit avec sagesse M. Rutot, — ceux qui désireront connaître le  
» fond des choses viendront à Bruxelles étudier les pièces sous  
» toutes leurs faces... *Ils savent qu'ils seront toujours reçus avec*  
» *cordialité et avec déférence* <sup>(2)</sup>. »

---

(1) *Jusqu'à présent*, nous n'avons pas eu la *preuve* de la découverte, à l'étranger, de pièces analogues aux « poignards » de nos collections. M. D. P.

(2) Chose absolument véridique, dont il faut remercier le savant conservateur du Musée, M. Rutot. M. D. P.

» Dans l'hypothèse où il existerait réellement de faux poignards ou des pièces douteuses, les grandes découvertes faites aux environs de Binche n'en subsisteraient pas moins, *dans leur ensemble*, avec leur valeur scientifique, sans enlever le mérite des remarquables travaux de M. Rutot.

» Voilà ce que je pense, tout en m'intéressant beaucoup aux études de M. le Dr Obermaier et autres savants étrangers qui se sont occupés de la Belgique préhistorique.

» Liège, 29 mars 1908.

» MARCEL DE PUYDT. »

M. CUMONT et M. DE LOË ne croient pas que M. Rutot ait trouvé lui-même *in situ* aucun des poignards qu'il possède, mais qu'ils lui ont été fournis par un individu qui était passé à son service après avoir été employé par M. De Puydt.

M. CUMONT ajoute qu'ayant été à Leval-Trahegnies avec M. Rutot, les explications données sur place par celui-ci ne lui ont point paru satisfaisantes, les poignards en silex, au dire de M. Rutot, n'ayant pas été trouvés par lui-même.

Jusqu'à preuve du contraire, M. Cumont doit donc considérer les poignards prétendument ramassés à cet endroit comme suspects et ne peut admettre la thèse de M. De Puydt qui les *présume* authentiques.

La discussion est close.